

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 21 (1991)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Pro Senectute

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

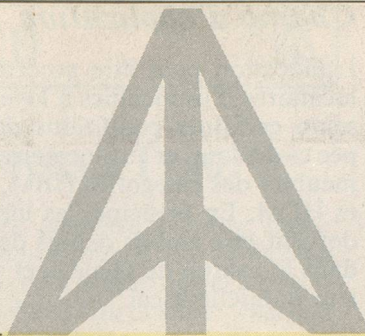
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SECRETARIAT ROMAND: (021) 923 50 23  
1800 Vevey 1, case postale, rue du Simplon 23  
SECRETARIATS CANTONAUX:  
1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 21 04 33  
1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21  
2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20  
2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71  
2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68  
2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20  
1701 Fribourg, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53  
1950 Sion, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41



PRO  
SENECTUTE

## Tâches diverses

L'effectif global s'établit au moment de l'enquête à 18 495 personnes, dont 549 mensualisées (consultation sociale, responsabilité de coordination et d'administration). 4898 personnes (26,5%) étaient rétribuées à l'heure, principalement dans les domaines suivants: aide à domicile, animation et formation. 3453 volontaires (18,7%) fonctionnent comme collaborateurs libres également dans la formation et l'animation. Enfin, les personnes travaillant à titre honorifique – au nombre de 3122 (17%) – s'activent dans les comités, les commissions, ou comme représentant local de la Fondation. Le plus fort contingent est représenté par les bénévoles au nombre de 6 473 (35%) qui s'engagent principalement pour la collecte d'octobre ou occasionnellement pour d'autres services tels que la mise sur pied de manifestations intéressant les personnes âgées.

## La formation: une tâche durable

Pro Senectute attache la plus grande importance à la qualification et au potentiel de toutes ces forces de travail. C'est pourquoi la Fondation ne ménage pas ses efforts dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnels, ainsi que dans l'accompagnement de ses collaborateurs/trices.

Alors que la formation des permanents relève du secrétariat central, il incombe aux comités cantonaux de s'occuper des personnes œuvrant à temps partiel, comme bénévoles ou à titre honorifique. L'enquête montre que sur ce plan la situation varie considérablement d'un canton à l'autre. C'est pourquoi Pro Senectute veut encourager un échange des plans de formation et des méthodes pédagogiques entre les cantons. L'enquête réalisée par une élève de l'Académie de formation des adultes de Lucerne, Elsbeth Regez, maintenant membre du personnel du secrétariat central, devrait l'y aider.

## Pas de salaire et encore moins de considération

Engagées dans une fonction de bénévole, les mères de famille se souviennent que lorsqu'elles voulaient s'absenter de chez elles, elles devaient rétribuer la baby-sitter venue les remplacer. Une enquête réalisée par le Tages Anzeiger (27 décembre 1990) confirme que les femmes qui en dehors de leur engagement bénévole n'ont aucune activité économique, souffrent particulièrement de l'absence de prestations sociales pour lesquelles elles n'ont pas cotisé et ne bénéficient d'aucun avantage fiscal; pire encore, le mari qui tend un chèque de Noël à une organisation de bienfaisance peut en déduire le montant sur ses impôts, alors que sa femme qui travaille toute l'année pour cette même institution ne bénéficie d'aucune facilité de ce type.

## Les retraités peu impliqués

Une étude réalisée à Bâle auprès de bénévoles montre que c'est justement au seuil de la retraite que les volontaires renoncent à leur activité, alors qu'à cette période de leur vie elles (ils) disposent de davantage de temps libre. Si les femmes se retirent, les hommes au contraire s'engagent davantage jusqu'à vers 70 ans. Mais les premières ont précisément à prendre en charge à cet âge des proches ou des parents entrés dans la dépendance.

Deux tiers des bénévoles sont satisfaits de leur activité, un tiers l'est moins et une petite minorité (3%) ne l'est pas du tout. Seuls 16% désirent un dédommagement financier. Formation, considération sociale, indemnités: voilà autant de questions qui se posent au bénévolat. C'est pour y regarder de plus près que Pro Senectute a choisi pour thème annuel de 1991: aînés-solidarité. J. Dentan

# Bénévoles, un statut à revaloriser

Les ménagères et les mères de famille qui travaillent auprès des personnes âgées font parfois les mêmes expériences qu'à la maison. Elles travaillent beaucoup et gratuitement, mais sans la moindre reconnaissance. Sensible à cette situation, Pro Senectute qui fait appel bon an mal an à plusieurs milliers de volontaires ou personnes exerçant un mandat honorifique souhaite améliorer leur statut et leur formation. Les tâches incombant à la Fondation dans son travail auprès des personnes âgées croissent d'année en année. A eux seuls les permanents n'en viendraient pas à bout. C'est pourquoi Pro Senectute s'efforce de mobiliser des bénévoles et de recourir au savoir-faire de nombreux retraités pour des mandats honorifiques. Une enquête réalisée en 1989 donne pour la première fois un aperçu quantitatif et qualitatif des diverses catégories de collaborateurs/trices à l'œuvre dans les 26 comités cantonaux.

**XIII<sup>e</sup> CONGRES  
INTERNATIONAL de l'EURAG 1991**

Les personnes âgées en Europe  
- leur potentiel politique, économique et socio-culturel -  
aujourd'hui et demain

DAVOS, 11 - 14 juin 1991

**Groupes de travail avec traduction simultanée:**

- L'exercice d'influence politique et socio-politique  
- une chance pour les personnes âgées
- Les personnes âgées en tant que facteur économique
- Les personnes âgées et leurs activités:  
(dans la vie professionnelle, le volontariat, la famille et le voisinage, l'éducation, l'entraide)
- Les personnes âgées et leur signification pour la jeunesse  
(sous réserve de modifications)

**Droits d'inscriptions:**

- Participants individuels  
Frs 140.- (paiement avant le 15 avril 1991)  
Frs 170.- (avant le 15 mai 1991)
- Groupes à partir de 16 personnes  
Frs 100.- par personne (paiement avant le 15 avril 1991)  
Frs 120.- par personne (avant le 15 mai 1991)

**Inscription et renseignements auprès**

PRO SENECTUTE SUISSE, Département de l'information  
Lavaterstr. 60, c.p., 8027 Zurich (tél. 01 / 201 30 20)

## GENÈVE



*Pro Senectute Genève désire donner un meilleur éclairage à son information, ceci d'autant plus que celle-ci concerne également l'ensemble des retraités de Suisse romande. Ce sont des renseignements utiles qu'il est judicieux de conserver afin de pouvoir consulter ces pages en temps utiles.*

## Allocation de logement

Loyer, loyer, quand tu nous dévores... A Genève, de nombreux locataires consacrent plus de 30% de leurs revenus annuels à leur loyer, sans espoir de changement rapide et surtout moins onéreux. Le Conseil d'Etat a prévu de leur accorder une aide versée trimestriellement, pour une période de 3 à 5 ans, éventuellement renouvelable.

Des conditions à remplir sont à connaître. En voici l'essentiel: *L'allocation n'est pas accordée automatiquement: il faut en faire la demande.*

L'octroi d'une aide dépend du revenu brut du groupe familial, du montant du loyer sans les charges, du nombre de personnes occupant le logement et du nombre de pièces. Ces éléments permettent de calculer la part du revenu que le groupe familial peut, selon la loi, consacrer au loyer. Cette part est nommée «taux d'effort». L'allocation de logement comblera la différence entre ce taux d'effort et le loyer payé effectivement.

## Champ d'application

L'allocation peut être accordée aux locataires d'immeubles à loyer libre, selon certaines conditions développées ci-dessous, et aux locataires d'immeubles des catégories HBM, HLM, et HCM. En principe, les locataires doivent être établis depuis deux ans dans le canton de Genève et y avoir leur domicile fiscal.

## Marche à suivre

1. *Loyer libre:* Le locataire demande l'autorisation de sa régie qui a toute liberté d'accepter ou de refuser qu'une démarche soit engagée. Muni d'un accord d'homologation écrit, le locataire envoie une requête écrite à l'office du logement social, accompagnée de tous les documents nécessaires à l'étude de la situation.

2. *Immeubles subventionnés par l'état (HBM-HLM-HCM):* Le locataire adresse une demande écrite à l'office du logement social en joignant les pièces justificatives. *Documents nécessaires à joindre à la requête:* Photocopie du dernier bordereau d'impôt. Photocopie du bail à loyer et de la dernière majoration de loyer. Indication du nombre de pièces de l'appartement. Indication du nombre de personnes vivant dans l'appartement. Indication des numéros de téléphone privés ou professionnels du ou des locataires.

## Evaluation

Une visite de l'appartement est prévu par l'office du logement social pour une estimation.

## Quelques restrictions

*Certains locataires ne peuvent pas bénéficier d'une allocation de logement. Il s'agit essentiellement des personnes recevant les prestations complémentaires à l'AVS.*

Enfin, la démarche n'est prise en considération que si le nombre de pièces dans l'appartement ne dépasse par de 2 unités le nombre d'occupants. Exemple: Un appartement de 5 pièces avec 3 occupants rend la démarche possible. Un appartement de 5 pièces avec 2 occupants ne permet pas la requête auprès de l'Office du logement social.

*Voilà ces quelques indications qui peuvent néanmoins rendre de grands services. Certes, il s'agit d'une procédure, de conditions à remplir, de res-*

*trictions et de l'obligation de demander... mais: au bout de cette démarche, existe la perspective d'un allègement financier, petite contribution à un mieux être... Cela n'en vaut-il point la peine? Vous savez que Pro Senectute Genève se tient à votre totale disposition, sur rendez-vous (téléphone 21 04 33) pour compléter cette brève information et surtout pour vous accueillir avec plaisir.*

*Autres références: Office du logement social, 26, rue du Stand, 1204 Genève, téléphone 27 41 11.*

## Loyers et prestations complémentaires AVS

*Ces indications concernent les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS (P. C.) versées à Genève par l'OAPA.*

### Les loyers augmentent...

Le montant de votre loyer pris en considération par les prestations complémentaires à l'AVS (OAPA) aussi...

Réjouissons nous et soyons attentifs aux chiffres de base:

### Pour les personnes seules

Le montant de Fr. 800.- par année, loyer sans charge, est de toute façon à la charge du locataire.

Une participation maximum de Fr. 9400.- par année, loyer sans charge, est prise en compte par les prestations complémentaires fédérales et/ou cantonales à l'AVS.

Charges: Un forfait de Fr. 600.- par année est assuré par les prestations complémentaires à l'AVS, quel que soit le montant des charges s'ajoutant à votre loyer de base.

#### Exemple fictif

Loyer annuel sans charge (par mois Fr. 620.-): Fr. 7440.-. Charges annuelles (par mois Fr. 75.-): Fr. 900.-. Total annuel Fr. 8340.-.

#### Calcul selon le barème des prestations complémentaires à l'AVS

Loyer annuel à votre charge: Fr. 800.-. Loyer pris en considération par les prestations complémentaires: Fr. 6640.-.

Total: Fr. 7440.-.

Forfait charges pris en compte par les prestations complémentaires à l'AVS Fr. 600.-. Solde à votre charge: Fr. 300.-. Total: Fr. 900.-. Total global Fr. 8340.-.

## ***Vous vivez en couple***

Participation de base du locataire, quel que soit le montant du loyer sans charge: Par mois: Fr. 100.-. Par année: Fr. 1200.-.

Montant maximum du loyer sans charge pris en compte par les prestations complémentaires à l'AVS: Par mois: Fr. 900.-. Par année: Fr. 10 800.-.

Charges: Un forfait de Fr. 800.- par année est garanti par les prestations complémentaires, quel que soit le montant des charges.

### *Exemple fictif*

Loyer d'un couple, sans charge: Par mois: Fr. 930.-. Par année: Fr. 11 160.-.

Charges: Par mois: Fr. 100.-. Par année: Fr. 1200.-.

### *Calcul annuel*

*selon les barèmes de l'OAPA*

Votre participation au loyer sans les charges: Fr. 1200.-. Loyer pris en considération par les prestations complémentaires à l'AVS: Fr. 9960.-. Total: Fr. 11 160.-.

Forfait charges pris en considération par les prestations complémentaires: Fr. 3800.-. Solde à votre charge: Fr. 400.-. Total: Fr. 1200.-. Total global: Fr. 12 360.-.

Il est donc dans votre intérêt d'adresser à l'OAPA\* une photocopie de votre dernière majoration de loyer, si vous avez malheureusement reçu cet étrange cadeau.

Il est de toute façon indispensable d'envoyer toutes les pièces financières attestant d'un changement dans vos ressources et vos dépenses.

## ***Sous-location***

Les mêmes indications financières sont utiles pour les personnes vivant en sous-location et bénéficiant des prestations complémentaires à l'AVS.

*Que de chiffres! Que de papiers! Mais aussi quel soulagement d'avoir un loyer, quelquefois cher, partagé, dans ses frais, avec l'OAPA.*

*Pro Senectute est disponible, sur rendez-vous, pour vous accueillir et répondre aux interrogations que vous pourriez avoir. C'est un plaisir de vous recevoir. Téléphone 21 04 33.*

\* OAPA = Office des allocations aux personnes âgées, 54, route de Chêne, case postale 688, 1211 Genève 3, téléphone (022) 736 83 36.

# VAUD



## **Jetez-vous à l'eau!**

*Pour votre bien-être et votre santé, tous les mardis matin, Pro Senectute-Vaud vous convie à participer à sa sortie «Jolybus» au centre thermal d'Yverdon-les-Bains.*

Le petit bus vous prendra devant votre domicile, aux environs de 8 h 15 et vous y raccompagnera vers midi. Les bienfaits de tels bains ne sont plus à vanter. Et, sous l'œil compétent d'une infirmière, vous vous baignerez en toute sécurité. Une sortie qui, tout en vous faisant du bien, vous mettra le moral au beau fixe. Répondez donc favorablement à cette invitation.

*Renseignements et inscription au 021/36 17 21.*

## **Escapade en Italie**

*Le Piémont, ses paysages de collines et de vignobles, son cachet irrésistible, ses spécialités gourmandes... Un petit voyage pour découvrir ou redécouvrir toute la saveur de l'Italie!*

Pro Senectute-Vaud, dans le cadre de «Loisirs à la carte» vous propose, à vous aînés, jeunes ou moins jeunes, un petit voyage d'une semaine, en avril, à Asti avec, à la clé, plusieurs excursions dans la région. Ambiance assurée.

*Il reste encore quelques places, inscrivez-vous vite au 021/36 17 26.*

## **La mémoire qui flanche...**

*Dans le numéro de janvier d'Aînés nous vous avons annoncé que des cours «Réveil-mémoire» et des rencontres d'échange et de réflexion devaient prochainement avoir lieu.*

*Chavannes: les lundis dès le 25 février, de 14 h à 15 h 30, au Centre de jour Les Ramiers, av. de la Gare 34.*

*Echallens: les vendredis dès le 1<sup>er</sup> mars, de 14 h à 15 h 30, à la Salle paroissiale catholique de Saint-Jean.*

*Lausanne: les mardis dès le 26 février, de 9 h 30 à 11 h, au ch. des Trois-Rois 5b.*

*Les mardis dès le 26 février, de 9 h à 10 h 30, au Cotterd de Chauderon, place Chauderon 5.*

*Les mercredis dès le 27 février, de 9 h à 10 h 30, au Cotterd de Chauderon, place Chauderon 5.*

*Le Sentier: les mercredis dès le 27 février, de 13 h 30 à 15 h, à la Maison de Paroisse, Grand'Rue 30.*

*Morges: les mercredis dès le 27 février, de 15 h 30 à 17 h, au Casino de Morges, Carnotzet, Rond-Point 1.*

*Nyon: les lundis dès le 25 février, de 9 h à 10 h 30, à la Paroisse catholique, Colombière 18.*

*Prilly: les jeudis dès le 28 février, de 14 h à 15 h 30, au Centre de la Confrérie, av. de la Confrérie 36b.*

*Yverdon: les vendredis dès le 8 mars, de 9 h à 10 h 30, au Centre de la Plaine, rue de la Plaine 19b.*

## **Echange et réflexion**

Les lundi, dès le 11 mars, les mercredi dès le 13 mars et les vendredi dès le 15 mars, le matin de 9 h à 11 h, au Cotterd de Chauderon, place Chauderon 5, 1003 Lausanne.

## **Vous aimez danser...**

*Les cours de danse, nouvelle formule de 3 niveaux, sont à nouveau organisés. Ils comprennent 10 leçons de 2 heures hebdomadaires, données par Claude Blanc, professeur diplômé.*

*Yverdon: Centre de la Plaine, rue de la Plaine 19b, le mardi matin, dès le 19 février, à 9 h.*

*Vevey: Centre Panorama, rue du Panorama 17, le lundi après-midi, dès le 18 février, à 15 h 30.*

*Payerne: Ancien Hôpital, le vendredi après-midi, dès le 22 février, à 13 h 45.*

*Nyon: Collège des Tattes d'Oie, rue des Tattes-d'Oie 97, le mardi après-midi, dès le 19 février, à 14 h.*

*Chavannes: Centre des Ramiers, av. de la Gare 34, le vendredi matin, dès le 22 février à 9 h.*

*Lausanne: Centre Pierre Mercier, av. Florimont 24, le jeudi après-midi, dès le 21 février, à 14 h.*

*Pour tout renseignement et inscriptions: Pro Senectute-Vaud; Service Formation/Loisirs; C.P. 244; 1000 Lausanne 9; tél. 021/36 17 26 ou 021/36 17 21.*



## Vacances pour les aînés

Certains de ces séjours sont prévus et adaptés à l'état de santé des personnes en âge AVS qui ne peuvent plus partir seules. Tous les trajets de ces séjours se font en autocar.

*Lugano-Paradiso*, Hôtel Dischma, alt. 303 m. 8 jours, du 20 au 27 avril. Pour personnes en pleine forme physique, désirant trouver plus tôt le printemps, magnifique à Lugano et ses environs.

*Mannedorf/ZH*, Centre de vacances, alt. 411 m. 9 jours, du 1<sup>er</sup> au 9 juillet. Dans un oasis de fleurs et de verdure, le centre de vacances accueillera les personnes désireuses de changer d'environnement, qu'elles soient en bonne forme ou légèrement handicapées, ne nécessitant pas de soins.

*Adelboden*, Pension Hari, alt. 1250 m. 10 jours, du 18 au 27 juillet. Adelboden se trouve dans l'Oberland bernois. La Pension Hari offre le confort nécessaire pour personnes en forme ou légèrement handicapées ne nécessitant pas de soins. (Cette maison est située sur terrain plat à 10 mn du village.)

*Aeschi sur Spiez*, Maison Friedegg, alt. 900 m. 9 jours, du 17 au 25 août. Pour les personnes indépendantes, ainsi que celles très légèrement handicapées, ne nécessitant pas de soins, c'est le séjour idéal pour les grandes randonnées dans l'Oberland bernois, en pleine nature.

Renseignements:

Pro Senectute, Josiane Rognon  
Av. Léopold-Robert 53  
2301 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 039/23 20 20, le matin.



## Vacances 1991

En 1992: A Gstaad, les dates sont réservées, du jeudi 27 juin au samedi 6 juillet. Au Tessin, ce sera fin août/début septembre. Les renseignements seront donnés au secrétariat.

## La police avec nous

L'an dernier, un journaliste, quelque peu farceur, avait titré «Pro Senectute, police, même combat!», en annonçant une série d'entretiens concernant la prévention des accidents et les précautions à prendre contre les vols. C'est ainsi que des groupes comptant de 20 à 6 participants ont pu profiter des utiles conseils de policiers hautement qualifiés, à Bassecourt, Delémont, Soubey-Epauvillers, aux Breuleux, à Porrentruy, au Noirmont, à Boncourt, à Courrendlin et à Montsevelier. Cette année, des rencontres sont prévues à Saint-Ursanne, à Saignelégier, Courroux, Alle, Courgenay-Cornol, éventuellement encore une fois à Delémont. Dès que les dates seront arrêtées (c'est le rôle de la police, n'est-ce pas?), elles paraîtront dans les journaux régionaux.



## Clinique de la mémoire en projet

Zurich compte quelque 7000 patients âgés présentant des déficiences cérébrales plus ou moins marquées. Pour prévenir et remédier à cette situation, la Ville a l'intention d'ouvrir une permanence-conseil gérontologique, sous la forme de «Memory-Clinic».

Ce modèle, qui provient des Etats-Unis, a pour but de proposer à chaque patient dément un traitement et des soins appropriés à ses besoins, ce qui devrait lui permettre de rester plus longtemps chez lui. Le plan de traitement individuel résulte d'examen. Il est mis en place en collaboration avec le patient et ses proches, puis soumis au médecin de famille.

La clinique de mémoire dispose d'un budget initial de 300 000 francs et pourra compter sur les services d'un médecin à temps partiel, d'un(e) psychologue, d'un conseiller en gérontologie, et d'une secrétaire à mi-temps. A Bâle, la clinique, qui s'est ouverte en 1986, voit le nombre de ses patients progresser régulièrement.



## Relève à la direction de Pro Senectute



Carlo Antognini

Le 31 décembre, Giovanna Zaugg a renoncé à son poste de directrice de Pro Senectute à Lugano. Sa retraite met un terme à plus de 20 ans d'un engagement intense au service de la Fondation. Elle comptait parmi les quelques directrices cantonales qui ont contribué dès 1968 au développement de Pro Senectute.

Pour la remplacer le comité cantonal a fait appel à Carlo Antognini qui est à l'œuvre depuis quelques semaines. Au bénéfice d'une formation universitaire en sciences commerciales, M. Antognini a travaillé dans la banque, avant de diriger une institution pour handicapés. Il connaît bien le domaine social et a eu l'occasion de se familiariser avec les diverses activités de la Fondation tant à Zurich que dans les cantons.

## Repas du soir à l'école pour les retraités AVS

Les retraités AVS tessinois pourront à l'avenir prendre leur repas du soir dans les cafétérias des écoles publiques, s'ils consentent à déboursier Fr. 5.50.

Comme l'a confirmé le Département de l'Instruction publique, cette possibilité leur est offerte à Locarno dès janvier, puis s'étendra ultérieurement à l'ensemble du canton. ■